

# Politique d'alerte éthique

Version externe

Ethics & Compliance / Version 2.0 | 03.2025



# Document Management

Version	Date	Modifications clés
1.0	01/02/2024	Création
2.0	29/01/2025	Modifications générales

# Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Objectif.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Champ d'application de la Politique.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 Adaptations locales .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Définitions .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Gouvernance – Comité d'Éthique Speak Up .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Membres.....</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Champ d'application et fréquence.....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>4. Qui peut émettre une alerte ? .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Quand émettre une alerte ? .....</b>	<b>6</b>
<b>6. Obligation stricte de confidentialité .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Non-représailles .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Comment signaler ?.....</b>	<b>9</b>
<b>8.1 Outil Speak Up.....</b>	<b>9</b>
8.1.1 Site web de l'outil speak up.....	9
8.1.2 Niveaux d'anonymat.....	9
<b>8.2 Autres canaux .....</b>	<b>10</b>
<b>9. Gestion des alertes et investigations .....</b>	<b>11</b>
<b>9.1 Réception de l'alerte .....</b>	<b>11</b>
<b>9.2 Assignation de l'alerte.....</b>	<b>11</b>
9.2.1 Principe d'escalade.....	11
9.2.2 Absence de conflit d'interet.....	12
9.2.3 Accord de confidentialite.....	12
<b>9.3 Délais et notification .....</b>	<b>12</b>
<b>9.4 Organisation de l'enquête interne.....</b>	<b>12</b>
<b>9.5 Contenu d'une enquête .....</b>	<b>12</b>
<b>9.6 Clôture de l'alerte.....</b>	<b>13</b>
<b>10. Obligations d'archivage et de protection des données .....</b>	<b>14</b>

# 1. Introduction

## 1.1 Objectif

Le Groupe Pluxee, composé de Pluxee International et de toutes ses filiales ("Pluxee"), s'engage à mener ses activités conformément aux valeurs et principes éthiques de Pluxee, sans corruption, conflit d'intérêts ou concurrence déloyale, tout en éliminant toutes formes de discrimination, harcèlement ou travail forcé et en veillant à ce que l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans une partie quelconque de l'entreprise ou de la chaîne d'approvisionnement.

Cette politique ("Politique") vise à établir les normes et procédures pour signaler les violations présumées de la Charte Éthique de Pluxee. Elle fournit également un cadre pour promouvoir un environnement responsable et sécurisé pour les employés et les parties prenantes sans crainte de représailles.

Pluxee attend de tous les employés qu'ils maintiennent des normes élevées conformément à ces principes et à la Charte Éthique de Pluxee. Ceux qui travaillent pour et avec Pluxee doivent toujours être respectés et confiants quant à l'intégrité de leur relation et de leur engagement avec Pluxee.

Cette Politique vise plusieurs objectifs :

- Encourager tout le monde à signaler les actes répréhensibles présumés, dès que possible, en sachant que leurs allégations seront prises au sérieux et feront l'objet d'une enquête appropriée.
- Fournir des conseils sur la manière de signaler ces allégations.
- Expliquer le fonctionnement de l'outil de recueil des alertes éthiques ("Speak Up"), qui garantit leur confidentialité et offre la possibilité de l'anonymat (lorsque cela est applicable et autorisé par les lois locales).
- Garantir à toute personne peut signaler des allégations sans crainte de représailles, même si elles s'avèrent erronées.

## 1.2 Champ d'application de la Politique

Cette politique s'applique à tous les employés de Pluxee, consultants, contractants, travailleurs occasionnels, intermédiaires (par exemple, lobbyistes, spécialistes des affaires publiques, etc.), collaborateurs externes ou occasionnels (par exemple, personnel temporaire, stagiaires, prestataires de services, employés de sociétés sous-traitantes, etc.), travaillant pour toute entité Pluxee.

## 1.3 Adaptations locales

Cette Politique découle des principes éthiques fondamentaux énoncés dans la Charte Éthique de Pluxee. Bien que cette Politique établisse des lignes directrices au niveau stratégique, la Fonction de Conformité Locale peut développer des dispositions adaptées aux besoins opérationnels locaux et mettre en place des procédures supplémentaires adaptées aux besoins de chaque entité Pluxee.

# 2. Définitions

- **Équipe de Traitement des Cas** : désigne les personnes chargées de gérer/enquêter sur une alerte. Il existe trois types d'Équipe de Traitement des Cas pour examiner les alertes tout en respectant le processus d'escalade : locales, "Champion Speak Up", au niveau régional et au niveau global.
- **Comex** : désigne le Comité Exécutif.
- **Local** : désigne le niveau ou le champ d'application lié à une entité Pluxee, telle qu'une fonction locale (par exemple, Conformité, Achats, Finance, etc.).
- **Fonction** : désigne un département ou un domaine de responsabilité spécifique au sein du Groupe Pluxee, tel que Conformité, Achats, Finance, Juridique, ou d'autres départements similaires, chacun gérant des activités opérationnelles ou stratégiques distinctes.
- **Global** : désigne le niveau ou le champ d'application lié au siège de Pluxee ou au Groupe Pluxee dans son ensemble, couvrant toutes les régions et entités dans le monde entier et géré de manière centralisée.
- **Pluxee** : désigne toutes les entités du Groupe Pluxee, y compris Pluxee N.V., Pluxee International et toutes les entités Pluxee, sauf indication contraire.
- **Entité Pluxee** : désigne toute filiale ou affiliée, ou toute autre société directement ou indirectement contrôlée par, ou sous contrôle commun de Pluxee International.
- **Siège de Pluxee** : désigne Pluxee International.
- **Régional** : désigne le niveau ou le champ d'application lié à une région Pluxee, telle que définie dans la structure de gouvernance géographique (France, Brésil, Amérique latine hispanique, Royaume-Uni et États-Unis, Asie, Moyen-Orient, Afrique et Europe continentale).
- **Outil Speak Up** : désigne le système de signalement d'alerte accessible ici.
- **Champion Speak Up** : désigne toute personne assignée au niveau local, dans une entité Pluxee, pour être en charge de la gestion et de l'enquête sur les alertes locales (lorsque cela est applicable).
- **Code d'accès unique** : désigne le code reçu lorsqu'un lanceur d'alerte souhaite accéder à son alerte sur le site web de l'outil Speak Up.
- **Lanceur d'alerte** : désigne une personne physique qui soulève une allégation authentique, sans gain financier direct et de bonne foi, concernant toute violation qui répond aux conditions de recevabilité énumérées ci-dessous au chapitre 5.

# 3. Gouvernance – Comité d'Éthique SpeakUp

## 3.1 Membres

Le Comité d'Éthique Speak Up se réunit pour :

- Suivre la réception de toutes les nouvelles alertes,
- Décider de mener une enquête interne à partir d'une alerte,
- Suivre l'avancement de l'examen et de l'enquête de l'alerte, le cas échéant, pour chaque alerte pertinente.

# 4. Qui peut émettre une alerte ?

## Définition du lanceur d'alerte :

**Un lanceur d'alerte est une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur toute violation qui répond aux conditions de recevabilité énumérées ci-dessous au chapitre 5.**

Toute personne peut émettre une alerte éthique à condition de respecter les critères mentionnés ci-dessus.

Cela inclut toute personne travaillant directement ou indirectement pour Pluxee International ou les filiales de Pluxee, même après la fin de leur relation si les informations faisant l'objet de l'alerte ont été obtenues pendant cette relation, mais également des personnes qui se sont portées candidates à un emploi dans l'une des entités du groupe Pluxee lorsque le comportement allégué s'est produit dans le cadre de cette candidature.

# 5. Quand émettre une alerte ?

## Conditions de recevabilité de l'allégation :

Les types d'allégations suivants peuvent être signalés dans le cadre du système d'alerte, qu'ils soient passés, présents ou très susceptibles de se produire dans le futur :

- Une conduite ou situation en violation de la Charte Éthique et/ou des politiques de Pluxee,
- Un crime ou une infraction,
- Une violation de la loi ou des règlements,
- Une menace ou un dommage grave à l'intérêt public.

**Les dysfonctionnements individuels – tels que l'inefficacité des processus – ne constituent pas à eux seuls un motif suffisant pour émettre une alerte.**

L'admissibilité de chaque allégation est vérifiée avant que l'allégation ne soit assignée à l'Équipe de Traitement des Cas correspondante.

Le lanceur d'alerte est informé des raisons pour lesquelles l'Équipe de Traitement des Cas, le cas échéant, considère que l'allégation ne répond pas aux conditions mentionnées ci-dessus.

# 6. Obligation stricte de confidentialité

Toute personne informée d'une alerte éthique, y compris le Comité d'Éthique Speak Up et les différentes Équipes de Traitement des Cas chargées d'examiner et/ou d'enquêter sur l'alerte, est soumise à une obligation stricte de confidentialité et d'intégrité de l'information.

**Pluxee garantit la stricte confidentialité de l'ensemble des identités et caractéristiques déterminantes des lanceurs d'alerte.**

Toutes les parties impliquées et/ou mentionnées dans l'alerte, y compris les personnes mises en cause par le signalement, le Lanceur d'alerte et toute tierce personne qui y est mentionnée, sont protégées par une confidentialité stricte pour éviter tout dommage inutile à la réputation. Par conséquent, un Lanceur d'alerte participant ou étant mis au courant de l'existence d'une enquête, doit garantir une stricte confidentialité de l'ensemble des informations qui lui sont partagées.

Plus précisément, les informations relatives à l'identité du Lanceur d'alerte ne peuvent être divulguées sans son consentement, sauf si demandé par une autorité judiciaire dont le Lanceur d'alerte est informé, à moins que cela ne compromette les procédures judiciaires.

Les informations relatives à l'identité de l'accusé ne peuvent être divulguées, sauf à une autorité judiciaire, jusqu'à ce que l'alerte soit confirmée comme fondée.

Toute information fournie par Pluxee doit rester confidentielle pendant et après l'enquête et n'est partagée si et seulement si cela est nécessaire pour le traitement de l'alerte.

# 7. Non-représailles

Lancer une alerte est un droit, protégé par la loi. Toute forme de représailles est interdite à l'encontre des lanceurs d'alertes.

L'Équipe de Traitement des Cas assignée au traitement d'une alerte est responsable de l'application de cette Politique afin que toute personne lanceuse d'alerte puisse rapporter des allégations sans crainte de représailles.

Cela nécessite que l'Équipe de Traitement des Cas :

- Agisse de manière impartiale lors de la gestion et/ou de l'enquête sur une alerte,
- Ne tire pas de conclusions hâtives,
- Vérifie l'absence de représailles contre le Lanceur d'alerte après l'enquête.

Par conséquent, l'Équipe de Traitement des Cas en charge de l'alerte doit répondre aux préoccupations et questions des employés concernant l'éthique ou les actes répréhensibles à chaque étape de l'enquête/examen.

**En cas de représailles, la personne concernée doit soumettre une nouvelle alerte via l'outil Speak Up.**

La protection contre les représailles est également étendue aux (i) facilitateurs (c'est-à-dire toute personne ou entité juridique privée à but non lucratif qui aide le Lanceur d'alerte à signaler une alerte), (ii) individus associés au Lanceur d'alerte (c'est-à-dire toute personne qui pourrait, dans le cadre de ses activités professionnelles, subir des représailles de la part de l'employeur, de son client ou du destinataire de ses services), et (iii) entités juridiques pour lesquelles le lanceur d'alerte travaille ou avec lesquelles il a une relation professionnelle ou qu'il contrôle.

**En cas d'utilisation abusive de l'outil, c'est à dire si un individu a conscience que les faits qu'il dénonce sont faux ou qu'il agit avec une intention de nuire, il ne sera pas reconnu comme un Lanceur d'alerte, tel que défini et protégé par la loi et cette Politique. L'individu peut s'exposer à des sanctions disciplinaires et à des poursuites judiciaires.**

# 8. Comment signaler ?

Pluxee fournit plusieurs canaux accessibles pour signaler une alerte :

- Une plateforme de dénonciation en ligne : l'outil Speak Up (8.1),
- Tous les autres moyens, y compris l'adresse e-mail et les canaux humains (par exemple, l'outil de recueil des alertes et les champions Speak Up) (8.2).

Pluxee veille à ce que toutes les allégations, quel que soit le mode de communication, soient gérées avec les mêmes garanties.

## 8.1 Outil Speak Up

### 8.1.1 Site web de l'outil Speak Up

L'outil Speak Up est géré par un tiers indépendant et est disponible 24h/24, 365 jours par an, en 60 langues.

**Pour effectuer un signalement via l'outil Speak Up, le Lanceur d'alerte doit émettre un rapport en ligne, sur le site web de l'outil Speak Up <http://www.pluxeespeakup.com>.**

Lors de la soumission d'une alerte, le Lanceur d'alerte doit fournir autant de détails que possible pour permettre une évaluation et une enquête appropriées, tels que : contexte, historique et raison de la préoccupation, documentation, etc.

**L'outil Speak Up n'est pas une ligne d'urgence ni un substitut pour contacter les forces de l'ordre. Un Lanceur d'alerte confronté à une urgence mettant sa vie en danger ou qui croit faire face à une menace imminente de préjudice corporel doit contacter immédiatement la police locale ou un numéro de téléphone d'urgence.**

### 8.1.2 Niveaux d'anonymat

L'outil Speak Up offre trois options pour effectuer un signalement :

Niveau d'anonymat	Anonymat total	Semi-anonymat	Non anonymat
Niveau d'information sur le Lanceur d'alerte collecté	Aucune information requise	Adresse mail uniquement	Nom du Lanceur d'alerte
Notification au Lanceur d'alerte sur l'avancée du traitement de l'alerte	Le Lanceur d'alerte peut uniquement voir l'avancement en se connectant à Speak Up avec un code d'accès unique	Notification reçue sur l'adresse e-mail enregistrée via Speak Up	Notification reçue sur l'adresse e-mail enregistrée via Speak Up
Canal de communication	Canal de communication Speak Up uniquement	Canal de communication Speak Up et adresse mail remplie par le lanceur d'alerte	Canal de communication Speak Up ou tout autre moyen de communication (réunions physiques, appels, réunions Teams, etc.)

**Nota Bene : Le Lanceur d'alerte a la possibilité de rester strictement anonyme, néanmoins, divulguer des allégations faites de manière non confidentielle facilite les communications pendant la gestion de l'alerte.**

### **Code d'accès unique**

Si une alerte est faite de manière anonyme via l'outil Speak Up, le Lanceur d'alerte recevra un "code d'accès unique". Il peut être utilisé pour accéder à l'outil Speak Up pour vérifier l'avancement de l'alerte.

Le Lanceur d'alerte pourra également savoir si la personne en charge du traitement de l'alerte a des retours ou des questions supplémentaires. Le Lanceur d'alerte peut également fournir des informations supplémentaires directement dans l'outil.

En optant pour ne pas recevoir de notification par e-mail, le Lanceur d'alerte ne peut voir les mises à jour relatives à l'alerte qu'en se connectant, en utilisant son code d'accès unique à l'outil Speak Up.

## **8.2 Autres canaux**

En cas d'utilisation d'autres canaux, toute allégation signalée par un Lanceur d'alerte doit être traitée conformément à cette politique, être en ligne avec les exigences définies, et doit être enregistrée dans l'outil Speak Up tout en respectant le niveau d'anonymat choisi par le Lanceur d'alerte.

Le Groupe Pluxee fournit une adresse e-mail à toute personne souhaitant signaler une allégation, en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [speakup.group@pluxeegroup.com](mailto:speakup.group@pluxeegroup.com).

Lorsque des allégations sont reçues par appel téléphonique ou lors d'une conversation, le Lanceur d'alerte doit donner son consentement pour que la conversation soit enregistrée ou pour qu'elle soit documentée par écrit.

**Toute preuve, telle que des e-mails, des alertes résultant de contrôles (par exemple, audits internes ou externes, campagnes de contrôle interne), ou des discussions sur une préoccupation doivent être enregistrées dans l'outil Speak Up et conformément aux processus de décision et d'enquête définis par Pluxee International.**

Le cas échéant et autorisé par les lois locales, le Lanceur d'alerte peut également signaler à une autorité judiciaire ou administrative, un organisme professionnel ou toute autre institution ou organisme pertinent. En vertu de la loi française, les Lanceurs d'alerte peuvent également signaler l'alerte à :

- Le "Défenseur des droits" ([https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire\\_saisine/](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/));
- Une autorité judiciaire;
- L'une des autorités compétentes énumérées en annexe du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022, relatif aux procédures de collecte et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et établissant la liste des autorités externes établies par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022, visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046357368>);
- Une institution, un organisme, un bureau ou une agence de l'Union européenne compétent pour recevoir des informations sur les violations relevant du champ d'application de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019.

# 9. Gestion des alertes et investigations

Toutes les alertes doivent être enregistrées dans l'outil Speak Up. Après réception de l'alerte Speak Up, l'Équipe de Traitement des Cas de Pluxee International vérifie sa recevabilité (9.1). Une fois confirmée, l'alerte est assignée conformément à l'organisation suivante (9.2), en ligne avec les délais de gestion obligatoires et l'obligation de notification (9.3).

## 9.1 Réception de l'alerte

Une fois qu'une alerte a été effectuée sur l'outil Speak Up, un accusé de réception est envoyé à son auteur dans un délai de **sept jours ouvrables**.

**Conditions de recevabilité d'une alerte** : la recevabilité de chaque alerte est vérifiée avant son assignation à l'Équipe de Traitement des Cas correspondante, selon les critères fournis dans cette Politique aux chapitres 2 et 3.

- En cas d'irrecevabilité, l'alerte est clôturée et son auteur est dûment informé des raisons pour lesquelles l'alerte ne répond pas aux conditions mentionnées ci-dessus.
- En cas de recevabilité, l'alerte est assignée à l'Équipe de Traitement des Cas appropriée pour sa gestion (6.2).

## 9.2 Assignation de l'alerte

### 9.2.1 Principe d'escalade

Il existe différents niveaux d'acteurs qui supervisent la gestion des alertes, en fonction du sujet et de la position hiérarchique des personnes signalées et/ou impliquées dans l'alerte. Le processus d'escalade vise à fournir aux membres de l'Équipe de Traitement des Cas les connaissances et la sensibilisation nécessaires pour déterminer qui traitera l'alerte. Lorsqu'un membre de l'Équipe de Traitement des Cas est signalé dans une allégation, celle-ci doit être examinée et enquêtée par un membre du niveau supérieur de l'Équipe de Traitement des Cas.

- **Équipe de Traitement des Cas au niveau global - "Pluxee International Case Review Team"** : cette équipe supervise l'attribution des alertes à l'Équipe de Traitement des Cas appropriée au niveau local, régional ou international de Pluxee, le cas échéant.
- **Équipe de Traitement des Cas au niveau régional** : cette équipe supervise les alertes dans les cas où les parties signalées ou impliquées sont des cadres supérieurs locaux.
- **Équipe de Traitement des Cas au niveau local - "Speak Up Champion"** : cette équipe est composée au moins du responsable local des ressources humaines et/ou de la conformité et/ou du juridique, assisté par toute fonction locale pertinente en fonction des allégations soulevées et des fonctions signalées.

### Situation exceptionnelle

Dans le cas où l'un des membres de l'Équipe de Traitement des Cas de Pluxee International est impliqué dans une alerte, il n'existe pas de niveau supérieur à l'Équipe de Traitement des Cas qui pourrait examiner les allégations. Par conséquent, les autres membres superviseront l'examen et/ou l'enquête sur cette alerte de manière indépendante. Dans tous les cas, l'enquête peut être réalisée avec l'aide d'un cabinet d'avocats ou d'une société externe d'investigations « *forensic* » pour garantir une indépendance adéquate.

#### 9.2.2 Absence de conflit d'intérêt

Tout membre d'une Équipe de Traitement des Cas doit volontairement se retirer ou ne pas être impliqué dans une partie du processus de gestion d'une alerte éthique, s'il estime que sa participation créerait un conflit d'intérêt.

#### 9.2.3 Accord de confidentialité

Toute personne impliquée dans l'enquête/la gestion d'une alerte doit signer un accord de confidentialité pour garantir le respect de leurs obligations de confidentialité stricte.

## 9.3 Délais et notification

L'Équipe de Traitement des Cas communiquera formellement au lanceur d'alerte, dans un délai de :

- **Trois mois** à compter de l'accusé de réception du rapport ou,
- En l'absence d'accusé de réception, **trois mois** à compter de l'expiration d'une période de sept jours ouvrables suivant la date de dépôt du rapport.

Cette communication doit fournir des informations sur les mesures prévues ou prises pour évaluer l'exactitude des allégations et, le cas échéant, pour traiter le sujet de l'alerte, ainsi que les raisons de ces mesures.

## 9.4 Organisation de l'enquête interne

Pour mener une enquête interne approfondie, l'Équipe de Traitement des Cas peut nécessiter l'assistance d'employés internes ayant une expertise spécifique (par exemple, juridique, ressources humaines, audit interne, enquête, sécurité).

Comme prévu au chapitre 6, les informations relatives à une alerte ne doivent être partagées selon le principe de besoin d'en connaître.

Dans tous les cas, l'enquête peut être réalisée avec l'aide d'un cabinet d'avocats externe ou d'une société spécialisée dans la conduite d'enquête liées à la criminalité financière pour garantir une indépendance adéquate lors de la conduite de l'enquête interne.

## 9.5 Contenu d'une enquête

Les alertes feront l'objet d'un examen initial par l'Équipe de Traitement des Cas appropriée et, si nécessaire, feront l'objet d'une enquête interne. Pour évaluer l'exactitude des allégations formulées, l'Équipe de Traitement des Cas peut demander des informations supplémentaires au lanceur d'alerte. Si les allégations semblent fondées, l'Équipe de Traitement des Cas prendra les mesures nécessaires pour traiter la personne contre laquelle les allégations sont formulées dans l'alerte. Lors de l'enquête,

L'Equipe de Traitement des Cas est autorisée à mener des entretiens et à avoir accès à toutes les informations professionnelles (par exemple, accès aux e-mails, messages Teams, etc.).

Le lanceur d'alerte sera dûment informé des conclusions. Cependant, les détails complets du résultat d'un cas (ou des mesures connexes prises) doivent rester confidentiels pour préserver la vie privée et les droits légaux de toutes les personnes concernées.

Toutes les enquêtes internes doivent être documentées et suivre le modèle d'enquête fourni par le groupe Pluxee au cas par cas.

## **9.6 Clôture de l'alerte**

Après l'enquête sur l'alerte et indépendamment des conclusions, l'alerte doit être clôturée dans l'outil Speak Up. Le lanceur d'alerte doit être formellement et rapidement informé que l'alerte a été clôturée.

# 10. Obligations d'archivage et de protection des données

- Les alertes irrecevables, infondées ou incomplètes (c'est-à-dire les alertes qui ne sont ni traitées ni investiguées par l'équipe Éthique & Conformité) sont archivées dans un délai maximum de **deux mois** après leur clôture dans l'outil, puis supprimées au plus tard cinq ans après, conformément aux obligations légales et réglementaires.
- Les alertes recevables, fondées et complètes (c'est-à-dire les alertes gérées par l'équipe Éthique & Conformité) seront archivées dans un délai de **six mois** après la fin du traitement de l'alerte, puis supprimées au plus tard **six ans** après, conformément aux obligations légales et réglementaires.
- En cas d'actions judiciaires ou disciplinaires, les données relatives aux alertes seront conservées jusqu'à la fin de la procédure concernée, y compris les périodes de prescription applicables, puis seront archivées pour une durée maximale de **six ans** afin de répondre aux obligations légales ou réglementaires.

# Déclaration de Protection des Données dans l'Outil de recueil des alertes éthiques

Version	Date	Modifications clés
1.0	01/02/2024	Création
2.0	29/01/2025	Modifications générales

# Introduction

La présente déclaration de protection des données de l'outil de signalement Speak Up ("outil Speak Up") ("Déclaration") définit l'approche globale de Pluxee à l'égard du traitement des données à caractère personnel collectées auprès de vous ou autrement reçues par Pluxee International S.A.S. ("Pluxee") pour la mise en œuvre et la gestion de Speak Up, où elles sont stockées, comment elles sont protégées et utilisées, et qui y aura accès et à quelles fins. En cas de conflit entre cette Déclaration et les lois sur la protection des données de votre pays, ces lois, le cas échéant, prévaudront.

## Qu'est-ce que l'outil Speak Up ?

L'outil Speak Up est un dispositif volontaire et confidentiel de signalement sur Internet, opéré par One Trust, un prestataire de services indépendant. Elle est mise à disposition par Pluxee à toute personne qui signale une alerte telle que définie dans la Politique d'alertes éthiques.

L'accès aux données à caractère personnel traitées via l'outil Speak Up est limité aux personnes habilitées de Pluxee sur la base du besoin de savoir (par exemple, les utilisateurs qui ont accès pour gérer et enquêter sur les alertes signalées). La sécurité et les droits d'accès sont gérés rigoureusement conformément aux besoins utilisateurs prédéfinis. Le dispositif limite l'accès utilisateur aux seuls contenus et services auxquels l'utilisateur a droit.

## Qui gère l'outil Speak Up ?

Pluxee International S.A.S. (ci-après désignée "Pluxee"), une société constituée et régie par le droit français, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS B 350 925 384 R.C.S. Nanterre, et située au 16, rue du Passeur de Boulogne, 92120 Issy-les-Moulineaux en France, agit en tant que Responsable du traitement au niveau du groupe conformément à son habilitation en vertu de la loi française sur la protection des données.

## Quelles données à caractère personnel sont collectées ?

Pluxee collecte et traite certaines données à caractère personnel restreintes que vous êtes susceptibles de nous communiquer, telles que : votre nom, vos coordonnées, le nom et d'autres données à caractère personnel des personnes que vous désignez dans votre signalement, ainsi qu'une description du manquement présumé, ainsi qu'une description des circonstances de l'incident présumé.

Veillez noter que les informations que vous fournissez sur vous-même, vos collègues ou tout aspect du fonctionnement de Pluxee peuvent aboutir à des décisions entraînant des conséquences pour autrui. Par conséquent, Pluxee vous demande de fournir uniquement des informations qui, à votre connaissance, sont exactes, factuelles et utiles à l'investigation qui sera conduite, au moment de leur communication. Pluxee s'engage à ne prendre aucune mesure disciplinaire ni de représailles à votre encontre suite au signalement d'un manquement légal ou réglementaire effectué de « bonne foi », même si celui-ci s'avère infondé par la suite. Agir de « bonne foi » signifie agir avec une conviction et

des intentions honnêtes. Veuillez noter que nous ne tolérons en aucune manière la transmission délibérée d'informations fausses ou trompeuses.

## **Dois-je obligatoirement communiquer des données à caractère personnel à l'outil Speak Up ?**

L'utilisation de l'outil Speak Up se fait entièrement sur la base du volontariat. À titre de rappel, la marche à suivre traditionnelle pour signaler un manquement éventuel est de faire remonter celui-ci jusqu'à votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Services RH, éthique ou juridique.

Si vous n'êtes pas en mesure d'évoquer ces questions avec vos supérieurs hiérarchiques, ou peu enclin à le faire, la ligne d'alerte est conçue pour permettre aux employés de signaler toute irrégularité ou tout acte illicite observés ou présumés susceptibles de porter préjudice aux activités de Pluxee ou d'avoir des répercussions négatives sur le lieu de travail.

Pluxee n'encourage pas les signalements anonymes. En outre, dans certains pays, les signalements entièrement anonymes de ce type ne sont pas autorisés.

Toutefois, il est possible, sur demande, d'effectuer auprès de notre prestataire de services un signalement de manière anonyme pour préserver l'identité du ou des individus à l'origine du signalement, sous réserve des restrictions légales en vigueur à l'échelle locale. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique locale dont vous dépendez.

## **De quelle manière et à quelles fins sont utilisées les données à caractère personnel collectées ?**

Pluxee peut traiter, utiliser et divulguer vos données à caractère personnel pour gérer l'outil Speak Up, traiter et, si nécessaire, enquêter sur les faits allégués dans votre alerte.

Les faits allégués peuvent être liés à (i) un crime ou un délit; (ii) une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ; (iii) une violation d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur la base d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, d'une loi ou d'un règlement ; (iv) une violation d'une loi ou d'un règlement ; ou (v) une menace ou un dommage grave à l'intérêt public.

## **Quels sont les fondements juridiques de la collecte et du traitement de mes données à caractère personnel ?**

Le cas échéant, Pluxee peut être amené à collecter et traiter vos données à caractère personnel pour répondre à une obligation légale incombant à Pluxee ou poursuivre les intérêts légitimes de Pluxee (par exemple, l'intérêt légitime d'assurer la santé et la sécurité de ses employés et l'intégrité, la réputation et la santé économique et financière de Pluxee International), sauf lorsque ces intérêts sont supplantés par vos intérêts ou droits et libertés fondamentaux.

# À qui les données à caractère personnel sont-elles divulguées ?

Seules les personnes au sein de Pluxee ou de tiers extérieurs en ayant la nécessité aux fins susmentionnées ou dans le cadre légal ont accès à vos données à caractère personnel.

Les principales catégories de destinataires des données sont les suivantes (liste non exhaustive): les utilisateurs internes habilités, prestataires de services tiers ou autres partenaires (avec lesquels Pluxee a signé des accords de traitement des données) traitant les données à caractère personnel pour le compte de Pluxee et, le cas échéant, les autorités judiciaires et réglementaires.

Différents niveaux d'accès sont attribués aux données captées par l'outil Speak Up pour garantir que seuls les utilisateurs habilités en ayant la nécessité aux fins susmentionnées ou dans le cadre légal puissent accéder aux données concernées.

Les données à caractère personnel sont divulguées et transférées à un prestataire de services tiers impliqué dans la fourniture de l'outil Speak Up. Ce prestataire de services tiers a été engagé dans le cadre d'un accord de confidentialité contraignant avec Pluxee International, selon lequel ledit tiers ne peut agir que sur les instructions de Pluxee International. Le personnel concerné est formé et autorisé à gérer et à seconder l'outil Speak Up.

Le cas échéant, il est possible que ce prestataire de services tiers et/ou d'autres sous-traitants, le cas échéant, peuvent être situés dans des pays tiers (tels que les États-Unis), dont les lois sur la protection des données peuvent ne pas offrir un niveau de protection équivalent à la loi française sur la protection des données. Si Pluxee divulgue vos données à caractère personnel à ces destinataires, Pluxee établira et/ou confirmera que, avant de recevoir vos données à caractère personnel, ils fourniront un niveau de protection adéquat pour vos données à caractère personnel, y compris des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées. En particulier, si les destinataires concernés sont situés dans un pays qui n'offre pas un niveau de protection adéquat (comme c'est le cas aux États-Unis), Pluxee s'appuiera également sur des mécanismes juridiques appropriés, les clauses contractuelles types pertinentes publiées par la Commission européenne, et les mesures supplémentaires nécessaires pour sécuriser ce transfert, conformément à la loi française sur la protection des données. Pour avoir accès à un exemplaire des clauses contractuelles types, veuillez adresser un courrier électronique au Global Data Protection Office à l'adresse suivante : [dpo@pluxeegroup.com](mailto:dpo@pluxeegroup.com).

## Comment sont protégées mes données à caractère personnel ?

Pluxee met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre toute altération ou perte accidentelle ou illicite, ou contre toute utilisation, divulgation ou accès non autorisé, conformément à la Politique de Sécurité des Systèmes et des Informations du Groupe Pluxee. Pluxee prend, lorsque cela est approprié, toutes les mesures raisonnables basées sur les principes de protection de la vie privée dès la conception et par défaut pour mettre en œuvre les garanties nécessaires et protéger le traitement des données à caractère personnel. Pluxee réalise également, en fonction du niveau de risque soulevé par le traitement, une évaluation d'impact sur la vie privée pour adopter les garanties appropriées et assurer la protection des données à caractère personnel. Pluxee fournit également des garanties de sécurité supplémentaires pour les données considérées comme des données à caractère personnel sensibles.

# Quels sont mes droits en matière de protection des données et comment puis-je les exercer ?

Vous pouvez consulter à l'adresse e-mail suivante : <https://www.pluxeegroup.com/data-protection/>

## Combien de temps mes données à caractère personnel seront-elles conservées ?

- ✘ **Les alertes inadmissibles, non fondées ou incomplètes** (c'est-à-dire les alertes qui ne sont pas gérées par l'équipe Éthique et Conformité) sont archivées dans un délai maximum de deux mois après leur clôture et ensuite supprimées au plus tard cinq ans pour répondre aux obligations légales ou réglementaires.
- ✘ **Les alertes admissibles, fondées et complètes** (c'est-à-dire les alertes qui seront gérées par l'équipe Éthique et Conformité) seront archivées dans les six mois suivant la fin de la gestion de l'alerte et ensuite supprimées au plus tard six ans pour répondre aux obligations légales ou réglementaires.
- ✘ **En cas d'actions judiciaires ou disciplinaires**, les données relatives aux alertes seront conservées jusqu'à la fin des procédures pertinentes, y compris les périodes de prescription applicables, puis seront archivées au plus tard six ans après le traitement de l'alerte, pour répondre aux obligations légales ou réglementaires.

## Comment suis-je prévenu en cas de modification dans l'utilisation de mes données ?

Si l'utilisation de vos données à caractère personnel dans l'outil Speak Up change de manière significative, Pluxee émettra une déclaration mise à jour et/ou prendra d'autres mesures pour vous en informer à l'avance afin que vous puissiez les examiner et vérifier si elles sont acceptables (dans la mesure nécessaire) pour vous.

Si vous avez besoin de plus d'informations sur cette déclaration, veuillez contacter le Bureau Global de Protection des Données à l'adresse e-mail suivante : [dpo@pluxeegroup.com](mailto:dpo@pluxeegroup.com).

Si vous avez besoin de plus d'informations sur l'outil Speak Up, veuillez contacter votre administrateur système local à l'adresse e-mail suivante : [speakup.group@pluxeegroup.com](mailto:speakup.group@pluxeegroup.com).

## Qui est mon administrateur système local ?

Si vous avez besoin de plus d'informations concernant cette déclaration et/ou l'outil Speak Up, veuillez contacter le département en charge de la ligne d'assistance à l'adresse e-mail suivante : [speakup.group@pluxeegroup.com](mailto:speakup.group@pluxeegroup.com)

